

Affiches de sensibilisation sur les violences conjugales

Conseils d'utilisation

Cibles & objectifs

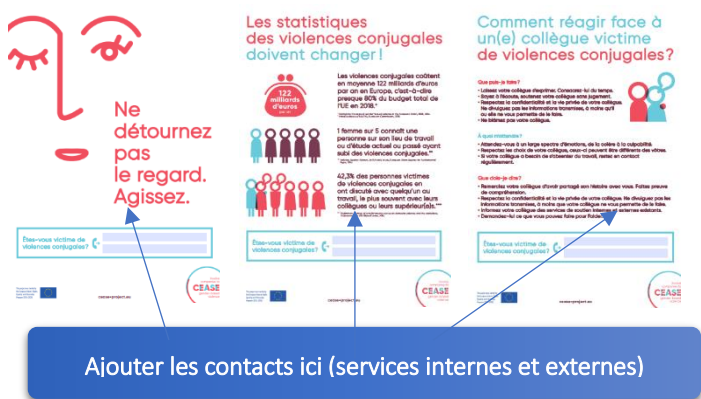
Ces affiches sont destinées à tou.te.s les salarié.e.s de l'organisation, peu importe leur rôle et statut (manager, ressources humaines, représentant.e.s du personnel...), ainsi que les potentielles victimes.

Ces affiches ont pour objectifs de :

- Sensibiliser en interne sur les violences conjugales;
- Apporter aux victimes et aux salarié.e.s des ressources : des contacts en interne et en externe pour obtenir de l'aide et des conseils pour réagir face à un.e collègue victime de violences conjugales;
- Promouvoir un environnement de travail bienveillant pour les salarié.e.s subissant des violences conjugales.

Description des affiches

Ces trois affiches peuvent être installées indépendamment les unes des autres dans les locaux de l'organisation. Vous devez ajouter, dans le cadre bleu de chaque affiche, le contact (numéro de téléphone, email...) de la personne référente en interne dans l'organisation (cas échéant) et un contact externe (ex : ligne d'écoute nationale, contact d'une association spécialisée). Vous pouvez ajouter ces informations directement sur le document PDF, ce cadre bleu étant modifiable. Une fois cet ajout réalisé, vous pouvez imprimer ces affiches en A3.



Ajouter les contacts ici (services internes et externes)

Are you experiencing domestic violence?

National helpline: XXXX
Internal contact: XXXX

Les numéros d'écoute nationaux à ajouter sont les suivants :

- France: 3919
- Belgique: 0800 30 03 30
- Grèce: 15900
- Italie: 1522
- Allemagne: +49 (0) 30 - 611 03 00
- Royaume-Uni: 0808 2000 247
- Espagne: 016

Affichage

Nous vous recommandons d'installer ces affiches dans des endroits stratégiques au sein de l'organisation, permettant au plus grand nombre de les voir. Par exemple :

- Les toilettes : sur les portes à l'intérieur, à côté des miroirs ou sèche-mains;
- À côté de la machine à café ou d'autres distributeurs;
- Dans la salle de pause;
- À la cantine;
- À côté des imprimantes;
- Sur les panneaux d'affichage;
- À côté ou dans les bureaux de personnes ressources (services sociaux, médecine du travail, bureaux des syndicats et/ou représentant.e.s du personnel, bureau des ressources humaines...).